L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Succursale : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 1er NOVEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

A VENDRE — Pharmacie faisant bonnes affaires. S'adresser O. LeBasque, 130 Exchange Alley. 1nov—1m

A LOUER.

A VENDRE—Au Stock Landing, un lot de vaches de choix, Jersey, Durham et Levon; quelques unes fraîches laitières, d'autres sur le point de vêler. Quiconque désirerait quelque chose d'extra peut être pourvu par S. F. Rowell, Stock Landing. 19oct—

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière de première ordre pour une grande famille. Bons gages. S'y présenter avec références à 228 Carondelet, après 9 h. du matin. 1er nov—1f

Demande—Une femme pour faire la cuisine. Ouvrage facile. 121, Esplanade. 30 oct—3f

ON demande immédiatement de bons repasseurs pour effets d'hommes. S'adresser à la blanchisserie F. Ranlon, 33 Bourbon. 25 oct—7 f

ON demande—Un garçon de théâtre pour l'Opéra français. 13 oct—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Annie E. Firth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 36,388—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Wm E. Wilett, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
1er nov—1 5 10 Greffier.

Succession de David D. Withers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,392—Division D. —A tous ceux qui de droit. S. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'homologuer des lettres d'exécuteur testamentaire délivrées dans la succession de feu David D. Withers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. P. Hana-il, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
26 oct—26 29— nov 4 Greffier.

Succession de John W. Gleese.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,630.—Division E.—A tous ceux que de droit. Mme Mary F. Gleese, femme de Charles A. Miltenberger, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'exécuter ses lettres d'exécutrice testamentaire délivrées et d'administration dans la succession de feu John W. Gleese, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
25 oct—25 29—2 nov

Succession de John Welsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,057—Division C. A tous ceux que de droit. Mary A. Welsh, veuve de John Welsh a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Welsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
25 oct—25 29—2 nov Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,062. Division E—Peter Joeckel vs. ses créanciers—Ordre de Cour—La session des biens du défaillant vs Peter Joeckel est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ces créanciers ait et soit convoquée et tenue pardevant Basdère Rosen notaire en cette ville, le MARDI, 29me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de procéder au choix d'un syndic et dans le but de considérer telles autres affaires qui pourraient être amenées dans la dite réunion; il est de plus ordonné que Lamar C. Quintero, Esq. de cette ville, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents de l'immobile; et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de dit débiteur soient et sont par le présent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1892.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 oct—2f au 28 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,063—Division E—Peter Joeckel vs. ses créanciers—Ordre de Cour—La session des biens du défaillant vs Peter Joeckel est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ces créanciers ait et soit convoquée et tenue pardevant Basdère Rosen notaire en cette ville, le MARDI, 29me jour de novembre 1892, à 11 heures A. M., dans le but de procéder au choix d'un syndic et dans le but de considérer telles autres affaires qui pourraient être amenées dans la dite réunion; il est de plus ordonné que Lamar C. Quintero, Esq. de cette ville, soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents de l'immobile; et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de dit débiteur soient et sont par le présent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1892.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 oct—2f au 28 nov

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use
BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

New Chart of the West Indies.

The United States Hydrographic Office has just issued a chart of the West Indies, including the Gulf of Mexico, the Caribbean Sea and adjacent coasts of the mainland, which will be highly appreciated by ship-captains navigating these waters. The new chart embodies the results of the most recent surveys, together with the latest information from reliable sources, and has been published in order to meet a long felt special object of furnishing, clearly and graphically, just such information as is required by navigators. This chart shows that both the Gulf of Mexico and the Caribbean Sea, that has been issued in a single sheet, and, while on a scale sufficiently large for the ordinary purposes of navigation, is still of a convenient size for use on board ship. One of the valuable features of the Bahama chart is one of the results of careful investigations of the Gulf Stream, in the Yucatan Channel and the Straits of Florida, which shows the course of the winward islands, and through the various passages leading into the Caribbean Sea. Still another new departure in chart production is the account given of the seasons, winds and weather of the West Indies, with sailing directions, specific descriptions of the ports and other indications of approaching hurricanes and brief, plain rules for avoiding their dangers and profiting by their winds. Upon the whole, it is the most valuable chart ever published of the region covered, and redounds to the credit of the Hydrographic Office.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 31 OCTOBRE—CLASSE N—359
Tirage de 4 heures P. M.

7 48 74 60 28 41 36 64 1 5 40 69

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 31 octobre 1892.
A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans donnés tirages ci-dessus peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à mammoths temples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, ci-dessus mentionnés, et le public à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Remémbrée depuis vingt ans, par intégrité de ses tirages et le prompt aiement des lots, accordé ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendrons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons l'autographie de nos signatures.

Nouvelle-Orléans, 3 décembre 1890.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. M. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 NOVEMBRE 1892

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit		$75,000
1 Lot de	20,000,		20,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
25 Lots de	300,		7,500
100 Lots de	200,		20,000
200 Lots de	100		20,000
500 Lots de	50,		25,000
500 Lots de	40,		20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$400, soit	$10,000
100 Lots de	300, "	6,000
100 Lots de	240, "	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20, "	19,980
3,424 Lots se montant à		$263,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5 Demi-Cinquièmes $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DES LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES Les Loteries, nous nous servirons de la Compagnie d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes des lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais d'aucune sorte.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, dit, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En substituant au Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, lequel dit qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY et W. L. CAHELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermédiaire de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes mis en pratique de nos jours pour tromper les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne prendre que LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que d'acheter des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que d'exiger que les billets portent la signature de PAUL CONRAD, Président de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons personnellement ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons l'autographie de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
W. L. Cabell

COMMISSAIRES.

Proclamation.

MAIRIE DE LA VILLE D'ORLÉANS,
HÔTEL DE VILLE, 27 octobre 1892.

Conformément aux dispositions de l'acte No Quatre (4) de la session extraordinaire de 1879, de l'Assemblée Générale de la Louisiane, les limites des Wards, les PRÉCINCTS d'élection qui y sont renfermés, et les bureaux respectifs d'élection dans chaque Précinct, pour l'élection qui doit avoir lieu en cette ville, MARDI, 8 NOVEMBRE 1892 sont ici désignés officiellement par avis public, et proclamation par qui en est faite comme suit :

Premier District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Forts :

TROISIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à la rue Magazine, du Canal à Julie ; 84 rue Girod.

Deuxième Precinct—De Magazine à Carondelet, du Canal à Julie ; Maison de Cour, rue Camp, près Lafayette.

Troisième Precinct—De Carondelet à Dryades, du Canal à Julie ; 183 rue Perdido.

Quatrième Precinct—De Dryades à Basein, du Canal à Julie ; 80 rue Sud Pamparts.

Cinquième Precinct—De Basein à Liberté, de Canal à Julie ; 290 rue Commune, on avenue Tulane.

Sixième Precinct—De Liberté à Claiborne, de Perdido à Canal ; 3.7½ rue Commune, on avenue Tulane.

Huitième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Julie ; 63 rue Bertrand, entre Feydras et Perdido.

Neuvième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Gravier à Canal ; coin Palmyre et Romaine.

Dixième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à Julie ; 491 avenue Tulane.

Onzième Precinct—De Broad à Mélaire Road, de Canal à Julie ; 568 1/2 rue Canal, près White.

QUATRIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Dauphine, de Canal à St. Louis ; Bienville, entre Royale et Bourbon.

Deuxième Precinct—De Dauphine à Tréma, de Canal à St. Louis ; 43 Bourgogne.

Troisième Precinct—De Tréma à Claiborne, de Canal à St. Louis ; 46 Robertson, coin Bienville.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Johnson, de Canal à St. Louis ; 310 Bienville, coin Derbigny.

Cinquième Precinct—De Johnson à Broad, de Canal à St. Louis ; 469 Bienville, entre Tonti et Rochebleve.

Sixième Precinct—De Broad au Lac Pontchartrain, et de la rue du Canal et Nouveau Canal au Canal Orléans et la rue St. Louis ; Bienville et White.

CINQUIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, de St-Philippe à St-Louis ; 45 rue Ste-Anne, près Dauphine.

Deuxième Precinct—De Royale à Bourgogne, de St-Philippe à St. Louis ; coin St. Pierre et Dauphine.

Troisième Precinct—De Bourgogne à Marais, de St-Philippe à St-Louis ; coin Remparts et St-Pierre.

Quatrième Precinct—De Marais à Derbigny, de St-Philippe à St-Louis ; Robertson entre Ste-Anne et Orléans.

Cinquième Precinct—De Derbigny à Miro, de St-Philippe à St-Louis ; coin Friser, et St-Pierre.

Sixième Precinct—De Miro au Lac Pontchartrain, et de la rue St. Louis au Canal d'Orléans au Bayou St-Jean et de la rue St-Philippe ; coin Rochebleve et Ste-Anne.

SIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, d'Esplanade à St-Philippe, 12 rue Hôpital.

Deuxième Precinct—De Royale à Remparts, d'Esplanade à St-Philippe ; 90 Quartier, coin Bourbon.

Troisième Precinct—De Remparts à Claiborne, d'Esplanade à St-Philippe ; coin Chemin du Bayou et Villeré.

Quatrième Precinct—De Claiborne à Galvez, d'Esplanade à St-Philippe ; coin Claiborne et Ursulines.

Cinquième Precinct—De la rue Galvez au Bayou St-Jean, et d'Esplanade à St-Philippe ; 448 rue Hôpital.

SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Bourgogne, des Champs-Elysées à Esplanade ; coin François et Charbon.

Deuxième Precinct—De Bourgogne à Marais, des Champs-Elysées à Esplanade ; coin François et Charbon.

Troisième Precinct—De Marais à Célestine, des Champs-Elysées à St-Antoine ; coin François et Claiborne.

Quatrième Precinct—De Marais à Célestine, de St-Antoine à St-Bernard ; coin Robertson et Marais.

Cinquième Precinct—De Marais à Galvez, de St-Bernard à Esplanade ; 364 Nord Claiborne, entre Marais et Roman.

Sixième Precinct—De Galvez et Célestine à Broad et le canal Marigny, des Champs-Elysées à Esplanade, Bachelière et Bourgogne.

Septième Precinct—D'Esplanade, Broad et le canal Marigny au Lac Pontchartrain ; Grande Route St-Jean et Chemin du Bayou.

HUITIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Royale, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette ; Mandeville et Decatur.

Deuxième Precinct—De Royale à St-Claude, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette ; coin Marigny et Dauphine.

Troisième Precinct—De St-Claude à Robertson, des Champs-Elysées à l'Avenue Lafayette ; rue Villeré, entre Mandeville et Marigny.

Quatrième Precinct—De Robertson à la Promenade Florida, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette ; coin Champs-Elysées et Romaine.

Cinquième Precinct—De la promenade de la Florida au Lac Pontchartrain, des Champs-Elysées à l'avenue Lafayette ; coin Champs-Elysées et Columbus, Milneberg.

NEUVIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St Claude, de Lafayette à Clouet ; St-Ferdinand et Royale.

Deuxième Precinct—De Fleuve à St-Claude, de Clouet à Pauline ; rue Dauphine près Elmire; Thomas à Hall.

Troisième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pauline à Pologne ; coin Barthélemy et Esmarts.

Quatrième Precinct—Du fleuve à St-Claude, de Pologne à la ligne inférieure ; Avenue Jourdan et Dauphine.

Cinquième Precinct—De St Claude à la Promenade Florida, de l'Avenue Lafayette à Pologne ; rues Urquhart et Clouet.

Sixième Precinct—De la rue St-Claude le long de la rue Pologne à la Promenade Florida, de la le long de la Promenade Florida à l'Avenue du Peuple et de là au lac Pontchartrain, le long du lac Pontchartrain à la ligne inférieure du Neuvième Ward ; coin Pologne et Bayou Bienvenu et au Flatharman's canal, de là à la Promenade Florida de la Promenade Florida, à Lower Line, Lower Line à St-Claude et St-Claude à Pologne ; coin St-Claude et Mathilda.

QUINZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Verret et du fleuve à Market ; coin Verret et Alix.

Deuxième Precinct—De Verret à l'avenue Verret, et du fleuve à Market ; rue Alix, près Valiette.

Troisième Precinct—De la rue Market à la ligne de division entre les paroisses d'Orléans et de Jefferson et du fleuve à Verret ; 98 rue Madison.

Quatrième Precinct—De l'avenue Verret à la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier et du fleuve à la ligne des paroisses ; avenue Thayer, près Patterson.

Cinquième Precinct—De la ligne supérieure de la propriété de J. B. Olivier à la ligne de division de la propriété de Mme E. Lewis et du Couvent des Ursulines ; Lees Lane—chez Mme E. M. Lewis.

Sixième Precinct—De la ligne de la propriété de Mme E. Lewis et le Couvent des Ursulines à la ligne des paroisses d'Orléans et Plaquemines, et du fleuve aux paroisses d'Orléans et Jefferson ; chemin du raccourci—Baptist Church.

Second District Congressionnel.

Limites des Precincts et situation des Forts :

PREMIER WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Thalie à Felicity ; coin Orange et Tchoupitoulas, Pat Hurke's.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Constance, de Thalie à Felicity ; coin Robin et Annonciation, chez Mme Carl Salina.

Troisième Precinct—De Constance à Prytania, de Thalie à Felicity ; Orange et Constance, chez Michael Corbett.

Quatrième Precinct—De Prytania à Carondelet, de Thalie à Felicity ; 451 Avenue St-Charles, chez Wm W Hodgin.

Cinquième Precinct—De Carondelet à Franklin, de Thalie à Felicity ; 224 rue Melpomène, chez A. O'stein's.

Sixième Precinct—De Franklin à Claiborne, de Thalie à Felicity ; 387 rue Locust, chez A. Venezia's.

DEUXIÈME WARD

Premier Precinct—Du fleuve à Annonciation et Tchoupitoulas, de Julie à Thalie ; 64 rue St-Joseph.

Deuxième Precinct—D'Annonciation et Tchoupitoulas à Camp, de Jolie à Thalie ; rue Magazine, près Calliope.

Troisième Precinct—De Camp à Baronne, de Julie à Thalie ; avenue Howard et Carondelet.

Quatrième Precinct—De Baronne à Franklin, de Julie à Thalie ; Erato, entre Dryades et Baronne ; terrain de ville.

Cinquième Precinct—De Franklin à Locust, de Julie à Thalie ; 317 rue Clio.

Sixième Precinct—De Locust à l'avenue Carrollton, de Julie à Thalie, coin Erato et Locust.

DIXIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Thomas, de Felicité à Première ; poêle de police, Rousseau, entre Jackson et Philip.

Deuxième Precinct—De St-Thomas à Annonciation, de Félicité à Première ; 147 Josephine.

Troisième Precinct—De Annonciation à Magazine, de Félicité à Première ; Josephine et Carondelet.

Quatrième Precinct—De Magazine à St-Charles, de Félicité à Première ; Prytania entre les rues Josephine et Felicité.

Cinquième Precinct—De St-Charles à Rampart, de Félicité à Première ; Josephine et Felicité.

Sixième Precinct—De Rampart à Howard, de Félicité à Première ; Josephine, coin Liberté, Hôpital et Josephine.

Septième Precinct—De Howard au point de la rue Tonti, de Félicité à Première ; rues Josephine et Freret.

ONZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Chippewa, de Toledano à Première ; 17 rue Washington on avenue, entre St-Thomas et Tchoupitoulas.

Deuxième Precinct—De Chippewa à Laurel de Toledano à Première ; 96 avenue Washington, entre Annonciation et Laurel.

Troisième Precinct—De Laurel à Magazine, de Toledano à Première ; 116 avenue Washington, près Constance.

Quatrième Precinct—De Magazine à Prytania, de Toledano à Première ; coin Celieste et rue Washington on avenue.

Cinquième Precinct—De Prytania à Dryades, de Toledano à Première ; 366 1/2 rue Washington on avenue.

Sixième Precinct—De Dryades à Liberté, de Toledano à Première, 830 rue Washington on avenue.

Septième Precinct—De Liberté au canal Maitland, à Première ; Toledano et Première ; avenue Washington, entre Magnolia et Locust.

DOUZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laural, de Toledano à l'avenue Napoléon ; rue Fannières, entre Foyer et Laural.

Deuxième Precinct—De Laural à Camp, de Toledano à l'avenue Napoléon ; Magasins et Camp.

Troisième Precinct—De Camp à Broad, de Toledano à l'avenue Napoléon ; St-Charles et Milan.

TREIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Laural, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; coin Tchoupitoulas et Valence.

Deuxième Precinct—De Laural à Prytania, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; coin Magasins et Valence.

Troisième Precinct—De Prytania à Broad, de l'avenue Napoléon à l'avenue Peters ; coin Prytania et Lyon.

QUATORZIÈME WARD.

Premier Precinct—Borné par l'avenue Peters, le fleuve Mississippi, les rues Leverrière, Peytebin et Wall ; coin Joseph et Magazine.

2e second precinct—Borné par le rear du ward non-inclus dans les limites ci-dessus nommées du fleuve Mississippi ; coin l'avenue Peters, les rues Prytania et Leverrière, Wall et l'arrière de quatrième ward ; rue Edmond, près St-Georges.

SEIZIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à St-Charles, de l'avenue Carrollton à l'avenue Carrollton ; 48 rue Bordeaux.

Deuxième Precinct—De St-Charles à Maine, mme ballrace, et de Leverrière à l'avenue Carrollton ; 79 rue Hampson.

DIX-SEPTIÈME WARD.

Premier Precinct—Du fleuve à Cinquième, de l'avenue Carrollton à Upperline ; coin Troisième et Mirabeau.

Deuxième Precinct—De Cinquième à Onzième de l'avenue Carrollton à Upperline ; coin Chemin de fer et Cinquième.

Troisième Precinct—Compris entre Onzième, Upperline et Upperline canal au lac, du Nord-Est de S. à l'avenue Carrollton ; West End, T. Bruning's House.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

30 oct—

Avis d'élection.

Bureau du Shérif Civil, Paroisse d'Orléans ; Nouvelle-Orléans, 6 octobre 1892.

EN vertu et sous l'autorité d'une proclamation lancée par Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, daté le 23 septembre, A. D. 1892, ordonnant qu'une élection soit tenue le

Mardi, huitième jour de novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans le but suivant, à savoir :

1° Pour élire, par un ticket général, Huit Electeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis, dont deux seront pour tout l'Etat (le State at large) et six pour les six districts électoraux de cet Etat.

2° Pour élire des Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au Cinquante-troisième Congrès des Etats-Unis, qui seront élus par les électeurs qualifiés des divers Districts Congressionnels, respectivement, pour le terme de deux ans, à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu conformément à l'Acte No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, le

Mardi, huitième jour de Novembre A. D. 1892,

(ce jour étant le mardi qui suit le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi, dans la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, aux endroits où sont établis ces polls désignés par le gouvernement, à savoir : Pour élire, dans le but de voter pour les officiers mentionnés ci-après, ainsi qu'il est pourvu dans la proclamation susmentionnée ci-dessus, à savoir :

1° Par le ticket général Huit Electeurs pour le Président et Vice-Président des Etats Unis, dont deux seront pour représenter l'Etat (le State at Large) et six pour représenter les six districts électoraux de cet Etat, à savoir : Un Electeur pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard et du Premier Quartier, Cinquième, Sixième, Septième et Huitième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, savoir :

Un Electeur pour le Second District, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

Un Electeur pour le Troisième District, composé des paroisses Rapides, Sabine, Dallote, Natchitoches, Riviere Rouge, Caddo, Bossier, Winn, Grant, Blanc ville, Verone et Webster.

Un Electeur pour le Cinquième District, composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, Est Carroll, Ouest Carroll, Claiborne et Catahoula.

Un Electeur pour le Sixième District, composé des paroisses Acadia, St Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Est Feliciana, Ouest Feliciana, St Helène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany.

Pour élire des Représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane dans le Cinquante-troisième Congrès des Etats Unis, pour le terme de deux ans par les Electeurs qualifiés des divers Districts Congressionnels, respectivement, (lesquels districts la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans font partie) pour le terme de deux ans à partir du quatrième jour de mars A. D. 1893.

Pour élire un Représentant au Congrès pour le Premier District Congressionnel, composé du Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Septième, Huitième, Neuvième, Onzième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de Plaquemines et St-Bernard.

Un Représentant du Second District Congressionnel, composé du Premier, Second, Dixième, Onzième, Douzième, Treizième, Quatorzième, Seizième et Dix-Septième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de St-Charles, St-Jean-Baptiste et St-Jacques.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans et ex officio officier des retours de la paroisse d'Orléans.
7 oct—7 au 8 nov inc

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans,

No 164 rue du Canal.

TRENTE-HUITIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente.....

Sur risques d'incendie..... $133 094 46
Sur risques maritimes..... 2,807 36
Sur risques de navigation..... 1,961 61

Total..... $137,863 43
Moins—Primes non acquises..... 49,126 00
$86,382 82

A ajouter: Compte d'intérêt..... $2,685 26
Compte de loyer..... 97,996 75— $11,264 01
$99,646 83

Pertes payées :
Sur risques de feu... $60,688 79
Sur risques maritimes 313 35
Sur risques de navigation..... 205 36
Pertes totales..... $61,207 75
Primes rendues..... $4,772 72
Réassurances..... 2,841 85
Dépense..... 18,820 00
Taxes..... 9,199 81
Remorquage..... 240 00
Compte de corriger. 1,703 11—37,577 49—98 785 24
$561 59

La Compagnie demande l'actif suivant :
Billets recevables..... $66,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux..... 17,773 64
Primes en cours de collection..... 15,272 93
Propriétés foncières..... 174,427 00
Argent comptant..... 22,572 55
Dépôts spéciaux à Orléans..... 22,825 00
Dépôts en banques (valeur du marché)..... 6,741 00
Actions et obligations (valeur du marché)..... 6,850 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)..... 9,577 00
Actions de la Jockey Club, (valeur du marché)..... 2,700 00
Actions de la Compagnie de l'Opéra Français (valeur du marché)..... 1,900 00
Bons à primes (valeur du marché)..... 3,950 00
Avance sur l'habitation Olivier..... 6,964 21
Livraisons en meubles de Bureau..... 3,000 00
Jugements..... 600 00
$360,786 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé) : PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Subscrit sous serment mardi prochain mon bureau, le 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de Juin 1892.
JAS. FANNY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Antoine Hopkins, Pres. A. Shaposnic, Henry O. Rosenberg, H. W. Smith, A. Xique.
John M. Baldwin, W. H. Basinger, Joyce Mast, Paul Capdevielle, J. B. Zacharie.

16vin—1 m

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété sur la rue Josephine entre Franklin et Liberté rue à l'arrière étant la rue St-André.

Mme E. Botsch, Veuve etc., versus Mme Veuve Mary Hogan et Edward Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,944.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Exces St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans la Nouvelle-Orléans, le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, noms et appartenant, situé dans le Faubourg Hanlot, dans l'Ilet borné par la rue Hercules, Hercules, maintenant Romperie Clio et Grand, Annette, Franklin, et désigné comme lot numéro trois (3) sur un plan portant la date de 23 juillet 1868, dont une copie est annexée à l'acte de vente passé par Ward S. McCoy et ux notarié par Basile Delas, en cette ville, le 25 novembre 1870, le dit lot ayant front sur la rue Clio de 25 pieds et 2 1/2 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot ayant front de 25 pieds